

Réponse à la Demande d'informations complémentaires de la DREAL

Dossier de demande d'autorisation environnementale -
Projet éolien des Corcées sur la commune de La Motte (22)
- 02/06/2026

Ce document a pour vocation d'apporter les informations nécessaires à la demande d'informations complémentaires de la DREAL.

Table des matières

I- Le volet paysager.....	1
II- Les zones humides	5
III- Le volet biodiversité	7
Etat initial	7
Chiroptères	17
Références internes.....	20
Références externes.....	20

I- Le volet paysager

Rappel de la demande de la DREAL (p.5/6)

« Il ressort de l'analyse paysagère que l'implantation des éoliennes E2, E3 et E4 présente une certaine cohérence d'ensemble, limitant les effets visuels depuis les bourgs, et les éléments patrimoniaux.

En revanche, l'isolement de l'éolienne E1 est susceptible de générer des effets de surplomb et d'écrasement plus marqués, conduisant à une perception paysagère dégradée.

En conséquence, il vous est demandé de présenter une analyse comparative de variantes d'implantation incluant explicitement un scénario sans l'éolienne E1, afin d'évaluer les gains en termes d'intégration paysagère. »

Réponse de la SEPE Energie des Corcées

Une analyse comparative des variantes d'implantation, incluant explicitement un scénario sans l'éolienne E1, mettrait logiquement en évidence des gains en matière d'intégration paysagère, dans la mesure où la réduction du nombre d'éoliennes diminue mécaniquement la perception visuelle du projet. Toutefois, cette option n'a pas été retenue car elle compromettrait la viabilité globale du parc, notamment sur

le plan économique en premier lieu. Ce scénario à 3 éoliennes présenterait des impacts négatifs significatifs :

- **Une contribution fortement dégradée aux objectifs énergétiques dans un contexte de retard régional critique :** L'éolienne E1 est techniquement la plus productive du parc. Sa suppression entraînerait une perte de production estimée à environ 8,9 GWh/an, soit une baisse critique de 27 % de la production totale du projet. Cette perte s'inscrit en contradiction directe avec l'urgence fixée par la délibération d'avril 2026 portant sur la 2ème modification du SRADDET breton, qui rehausse les ambitions de production de l'éolien terrestre (4 000 GWh en 2030, 5 800 GWh en 2040 et 7 200 GWh en 2050). Le Conseil Régional a rappelé en 2026 que la Bretagne demeure une péninsule électrique fragile qui importe 78 % de son électricité. Or, la filière accuse déjà un retard structurel majeur : alors que la valeur cible était fixée à 3 500 MW installés en 2025, seulement 1 400 MW ont effectivement été implantés (soit un déficit de plus de 50 %). Amputer le projet de plus d'un quart de sa capacité de production compromettrait l'efficacité de l'exploitation d'une ressource éolienne locale pourtant indispensable.
- **Un impact économique sur la viabilité du projet :** la rentabilité du projet repose sur un équilibre économique intégrant les quatre éoliennes et des coûts liés au développement, raccordement, etc. fixes qui restent inchangées quel que soit le nombre d'éoliennes implantées. La suppression d'E1 dégraderait significativement le taux de rentabilité interne du projet, remettant en cause sa viabilité financière et donc sa réalisation effective.

Par ailleurs, l'implantation de l'éolienne E1, et *in fine* le choix final de la variante retenue, résulte d'un équilibre entre les différentes contraintes du site (techniques, environnementales, réglementaires et paysagères) et s'inscrit dans une logique de cohérence d'ensemble du projet. Sa présence contribue ainsi à une implantation structurée et lisible du parc, en limitant les effets de dispersion et en assurant une organisation spatiale cohérente des machines.

Dans ce contexte, et compte tenu de l'impossibilité de retenir un scénario à trois éoliennes, l'analyse des variantes réalisée précédemment (AEPE Gingko, 2025, p. 265 à 458) a notamment examiné une configuration alternative (variante n°2), intégrant un positionnement de l'éolienne E1 dans la continuité des éoliennes E2, E3 et E4 (Figure 1), afin de privilégier l'intégration paysagère du projet.

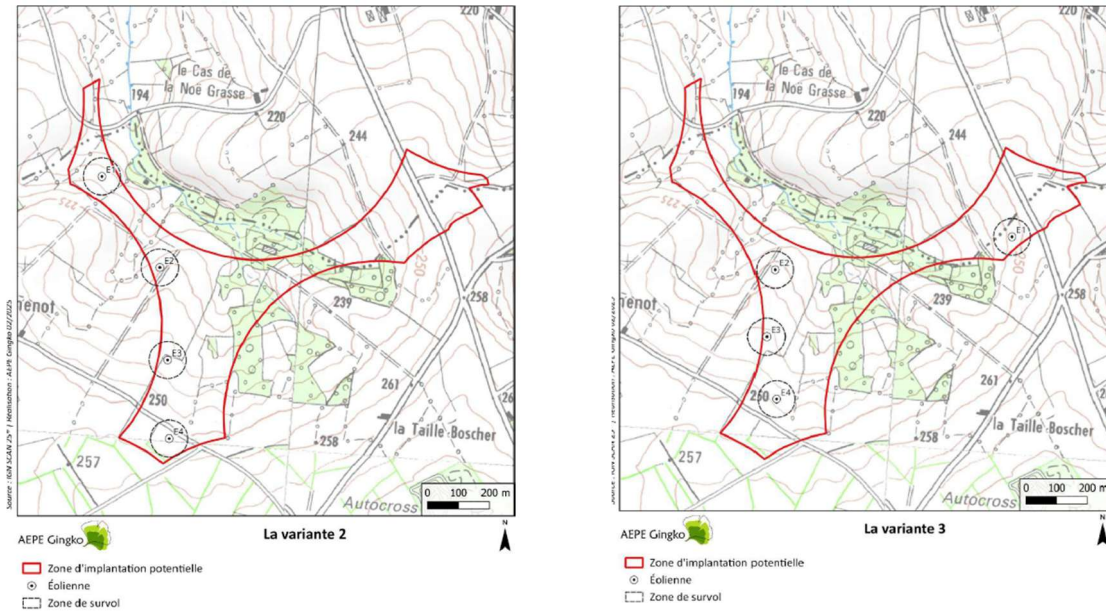


Figure 1: Variante étudiée (variante n°2) et retenue (variante n°3) dans l'EIE du parc éolien des Corcées - Commune de la Motte (22), pages 270 et 271.

Bien que la variante n°2 présente un impact visuel plus réduit, la variante retenue soit, la variante n°3 apparaît comme la plus pertinente au regard des recommandations paysagères « Maintenir un espace tampon avec le cours d'eau de la Corcée » et le retrait aux structures végétales en place (AEPE Gingko, 2025, p. 288). Cette analyse vient ainsi conforter la pertinence du positionnement retenu pour E1, qui résulte d'un compromis équilibré entre les différents enjeux du site.





En effet, les éoliennes sont ainsi moins exposées aux risques naturels ; du point de vue milieu humain, la variante retenue est également moins impactante vis-à-vis des contraintes et servitudes techniques car elle respecte les préconisations des différents organismes et gestionnaires de réseau. De plus, sur la variante 3 les éoliennes ont également toutes été positionnées du même côté de la route. Du point de vue de la préservation des milieux naturels ainsi que des enjeux liés aux chiroptères et à l'avifaune, cette variante induit aussi un impact potentiel nettement plus faible (Figure 2), notamment à travers :

- Une moins grande proximité aux haies ;
- Une distance canopée/bout de pale plus importante ;
- Une proximité moindre des zones de vulnérabilité forte et modérée pour les Chiroptères ;
- Une surface d'impact permanent et temporaire plus faible sur les milieux naturels.

	Variante 1	Variante 2	Variante 3
Nombre d'éoliennes	5	4	4
Proximité aux haies	entre 51 et 93m	entre 51 et 88m	entre 74 et 93m
Distance canopée/bout de pôle	entre 35 et 64m	entre 35 et 64m	entre 53 et 63m
Garde au sol	33m	33m	33m
Proximité des zones de vulnérabilité forte et modéré pour les Chiroptères	E1 et E4 proches E2, E3 et E5 éloignées	E1 et E4 proches E2 et E3 éloignées	Les 4 éoliennes sont éloignées
Surfaces impactées (permanent)	1,5 ha d'habitats (enjeu faible) dont 1,1 ha de cultures et 0,2 ha de prairies + 0,24 m ² de prairies humides (enjeu modéré) + 67 m de haie (enjeu modéré) + 227 m ² de ZH	1,25 ha d'habitats (enjeu faible) dont 0,8 ha de cultures et 0,2 ha de prairies + 0,24 m ² de prairies humides (enjeu modéré) + 67 m de haie (enjeu modéré) + 227 m ² de ZH	1,3 ha d'habitats (enjeu faible) dont 1,2 ha de cultures + 51,5 m de haie (enjeu modéré)
Surfaces impactées (temporaire)	2,5 ha d'habitats (enjeu faible) dont 1,9 ha de cultures et 0,3 ha de prairie	2 ha d'habitats (enjeu faible) dont 1,5 ha de cultures et 0,3 ha de prairies	2 ha d'habitats (enjeu faible) dont 1,8 ha de cultures
Classement des variantes	3	2	1

Figure 2 : Comparaison des variantes du projet (EIE du parc éolien des Corcées - Commune de la Motte (22), page 279.

Enfin, si l'intérêt reste paysager, bien que la seconde variante constitue le scénario le plus optimal depuis la majorité des points de vue étudiés aux alentours, la variante retenue est celle qui optimise l'insertion paysagère du projet :

-  Depuis le centre bourg de La Motte puisque la configuration de la variante n°3 permet d'offrir une emprise horizontale plus restreinte dans le paysage par rapport à la seconde, limitant l'étalement visuel du motif éolien.
-  Depuis le centre bourg de Plouguenast-Langast car l'implantation spécifique de cette variante tire parti des masques végétaux et de la topographie, limitant la visibilité directe et les intervisibilités.
-  Depuis l'entrée du site classé du Mont Bel Air, où elle apparaît comme la plus pertinente en réduisant l'emprise visuelle globale du parc, préservant ainsi la qualité paysagère de cet horizon patrimonial.
-  Depuis l'entrée du hameau de Saint-Théo et, c'est d'ailleurs sur ce point précis que la distinction entre "impact théorique" et "perception réelle" est la plus importante. En effet, bien que la seconde variante présentait une emprise visuelle théoriquement plus condensée, elle imposait un effet de surplomb et des changements d'échelle beaucoup plus agressifs pour les habitations directement orientées vers le projet.

C'est aussi depuis ce dernier hameau que se sont exprimées certaines réserves ; bien que dans l'ensemble assez peu d'opposition ait été soulevée lors des éléments de concertation réalisés tout au long du projet, plusieurs habitants du hameau de Saint-Théo ont souligné leur mécontentement quant à la proximité de la zone d'étude avec le hameau dont plusieurs habitations sont orientées vers le projet. Dans une

démarche de concertation, et en lien avec le président de l'Association de Sauvegarde de la Vallée de Saint-Théo intégré au Comité Local de Suivi tout au long du développement du projet, il a été décidé de prioriser l'implantation de E1 telle que dans la variante 3. Donc, même si l'impact paysager puisse sembler de prime abord plus important dans cette configuration, la perception des riverains semble être différente. Dans cette logique, le porteur de projet a veillé à garantir un éloignement maximal vis-à-vis du hameau de Saint-Théo, tout en s'assurant que l'implantation de l'éolienne E1, telle que retenue dans la variante finale, ne constitue pas un facteur de fragilité au regard de l'acceptabilité locale des riverains directement concernés.

II- Les zones humides

Rappel de la demande de la DREAL (p.6)

« L'étude d'impact indique qu'un inventaire des zones humides a été réalisé sur la base de sondages pédologiques (campagnes des 31/10/2023 et 03/12/2024) et conclut à une absence d'impact du projet sur ces milieux, en cohérence avec le SAGE Vilaine.

Toutefois, les éléments fournis ne permettent pas de vérifier de manière suffisamment précise la bonne prise en compte de ces enjeux.

En conséquence, il vous est demandé de fournir une cartographie superposant les zones humides identifiées (avec la localisation des sondages pédologiques) et l'ensemble des composantes du projet (éoliennes, plateformes, pistes d'accès, tranchées de câbles, aires de chantier temporaires). »

Réponse de la SEPE Energie des Corcées

Le projet n'a pas d'impact sur les zones humides. En effet, comme le montre la carte ci-dessous (Figure 3), les différentes emprises temporaires (aires de grutage, aires de stockage pour les pales...) ou permanentes (citerne, poste de livraison, raccordement...) sont situées en dehors de toute zone humide.



Figure 3 : Carte présentant les zones humides identifiées à la suite des sondages pédologiques réalisés et les composantes du projet.

III- Le volet biodiversité

Etat initial

Rappel de la demande de la DREAL (p.6)

« L'étude d'impact présente une analyse de l'avifaune par période biologique (hivernage, migration, nidification), accompagnée de listes d'espèces et de statuts de patrimonialité.

Toutefois, ces éléments ne sont pas complétés par des données quantitatives, ce qui ne permet pas d'apprécier l'importance réelle des populations fréquentant le site.

En conséquence, il vous est demandé de :

- Préciser, pour chaque espèce, les effectifs observés lors des inventaires ;
- Fournir une synthèse quantitative par période biologique (hivernage, migration pré-nuptiale et post-nuptiale, nidification), permettant d'identifier les périodes de plus forte fréquentation ;
- Préciser, pour les espèces patrimoniales, les enjeux locaux au regard des effectifs observés (mise en perspective avec les populations connues à l'échelle locale ou régionale) ;
- Apprécier l'intensité des flux migratoires (hauteur de vol, direction, nombre d'individus concernés). »

Réponse de la SEPE Energie des Corcées

Le tableau ci-dessous (Tableau 1) reprend les effectifs cumulés observés pour l'ensemble des espèces présentes lors des inventaires. Les effectifs présentés correspondent à la somme des observations réalisées au cours des différentes sessions d'inventaires. Ils peuvent inclure des individus potentiellement comptabilisés plusieurs fois et ne reflètent pas un effectif de population réelle, mais permettent d'apprécier la fréquentation globale du site par espèce.

Afin de caractériser la fréquentation effective du site, en complément de l'approche basée sur les effectifs cumulés observés par espèce, reflétant la diversité et la fréquence de contact des espèces, une approche fondée sur les effectifs maximaux observés par période biologique, permettant d'identifier les périodes de plus forte fréquentation en s'affranchissant des biais liés aux répétitions d'observations a été utilisée (

Tableau 2 et Figure 4).

L'analyse des effectifs maximaux observés par espèce et par période met en évidence que la période d'hivernage présente les plus fortes abondances. La migration postnuptiale constitue également une période de fréquentation importante, tandis que la migration pré-nuptiale est plus diffuse. La période de nidification présente des effectifs plus modérés mais traduit un enjeu écologique lié à la reproduction.

Concernant les espèces patrimoniales inventoriées sur le site de l'aire d'étude immédiate, l'analyse des effectifs observés sur le site, croisée avec les données disponibles à l'échelle régionale (*Accueil / Biodiv'Bretagne, les données naturalistes en Bretagne - Bretagne, s. d.; Bilan2021_Chiffre-cles-22_Web_compressed-1.pdf, s. d.; Liste-Rouge-Regionale-Oiseaux-nicheurs-de-Bretagne-ORA-2023-V5_compressed.pdf, s. d.*), met en évidence que les espèces considérées présentent pour la plupart une distribution large en Bretagne. Les effectifs relevés sur le site restent faibles à très faibles au regard de ces populations, traduisant une contribution marginale du site et une absence de rôle structurant pour ces espèces.

Enfin, l'analyse des flux migratoires met en évidence une activité globalement modérée sur le site. Les effectifs les plus importants sont observés en période postnuptiale, tandis que la migration pré-nuptiale apparaît plus diffuse. Les déplacements concernent principalement des individus isolés ou de petits groupes, avec des regroupements ponctuels plus conséquents pour certaines espèces grégaires (pinsons, hirondelles).

Les directions de vol observées s'inscrivent dans les axes migratoires classiques, avec des déplacements orientés du nord vers le sud à l'automne vers les zones d'hivernage, et du sud vers le nord au printemps vers les zones de reproduction (Jacques, 2024; *La migration des oiseaux - LPO (Ligue pour la Protection des..., s. d.)*).

À l'échelle du territoire, la migration ne s'organise pas en couloirs stricts mais sous forme de fronts migratoires diffus, sauf dans certains secteurs contraints par la topographie (littoral, vallées, cols), ce qui limite l'identification d'un axe migratoire structurant au droit du site (*Atlas des oiseaux migrateurs de France - Scientific Publications of the Muséum national d'Histoire naturelle, Paris, s. d.; Barussaud, 2017*).

Les hauteurs de vol observées sont majoritairement basses à intermédiaires, en particulier pour les passereaux et les espèces en transit local. Des hauteurs de vol plus élevées sont toutefois ponctuellement observées pour certaines espèces telles que les pigeons ou les rapaces. Cette distribution des hauteurs traduit une migration principalement diffuse, avec une proportion d'individus évoluant dans la tranche altitudinale susceptible d'interagir avec les structures anthropiques.

Aucun flux massif ni passage concentré n'a été observé, suggérant une utilisation du site en zone de transit secondaire plutôt que comme axe migratoire majeur.

Tableau 1 : Effectifs cumulés globaux en nombre d'individus observés (ou estimé) par espèce (Avifaune).

Espèce	Effectif cumulé global
Accenteur mouchet	31
Alouette des champs	86
Alouette lulu	37
Bergeronnette grise	33
Bondrée apivore	1
Bouvreuil pivoine	2
Bruant jaune	44
Bruant zizi	12
Buse variable	47
Canard colvert	1
Chardonneret élégant	7
Chevêche d'Athéna	1
Choucas des tours	4
Chouette hulotte	1
Corneille noire	97
Coucou gris	1
Effraie des clochers	1
Épervier d'Europe	2

Étourneau sansonnet	194
Faucon crécerelle	12
Faucon pèlerin	1
Fauvette à tête noire	32
Geai des chênes	25
Goéland argenté	18
Goéland leucopée	51
Grande Aigrette	2
Grimpereau des jardins	10
Grive draine	10
Grive litorne	11
Grive mauvis	4
Grive musicienne	36
Héron cendré	3
Hirondelle rustique	90
Hypolaïs polyglotte	2
Linotte mélodieuse	135
Martinet noir	29
Merle noir	85

Mésange à longue queue	39
Mésange bleue	110
Mésange charbonnière	54
Moineau domestique	30
Mouette rieuse	0
Perdrix grise	4
Pic épeiche	12
Pic épeichette	3
Pic vert	2
Pie bavarde	16
Pigeon biset	17
Pigeon ramier	143
Pinson des arbres	821

Pipit des arbres	22
Pipit farlouse	39
Pouillot fitis	1
Pouillot véloce	124
Roitelet à triple bandeau	22
Roitelet huppé	4
Rougegorge familier	81
Sittelle torchepot	12
Tarier pâtre	17
Tourterelle des bois	3
Tourterelle turque	1
Troglodyte mignon	106
Verdier d'Europe	6

Tableau 2 : Synthèse des effectifs maximaux observés par période biologique (Avifaune)

Espèce	Hivernage	Migration prénuptiale	Nidification	Migration postnuptiale
Accenteur mouchet	1	3	2	1
Alouette des champs	30	2	4	2
Alouette lulu	0	2	2	4
Bergeronnette grise	2	2	2	1
Bondrée apivore	0	1	0	0
Bouvreuil pivoine	1	0	0	1
Bruant jaune	4	2	3	2
Bruant zizi	1	1	2	2
Buse variable	2	3	2	2
Canard colvert	0	0	1	0
Chardonneret élégant	0	2	2	0
Chevêche d'Athéna	0	0	0	1
Choucas des tours	0	2	0	2
Chouette hulotte	0	0	0	1
Corneille noire	3	4	4	2
Coucou gris	0	0	1	0
Effraie des clochers	0	0	0	1
Épervier d'Europe	0	0	1	1
Étourneau sansonnet	70	0	50	4
Faucon crécerelle	0	1	1	1
Faucon pèlerin	0	0	0	1
Fauvette à tête noire	0	1	3	2
Geai des chênes	1	2	2	3

Goéland argenté	0	0	6	0
Goéland leucopnée	50	0	0	1
Grande Aigrette	1	0	0	1
Grimpereau des jardins	0	1	2	2
Grive draine	0	2	5	0
Grive litorne	6	2	0	3
Grive mauvis	2	0	0	0
Grive musicienne	1	3	2	3
Héron cendré	3	0	0	0
Hirondelle rustique	0	0	6	26
Hypolaïs polyglotte	0	0	2	0
Linotte mélodieuse	0	2	20	21
Martinet noir	0	0	7	0
Merle noir	2	2	6	2
Mésange à longue queue	10	2	4	6
Mésange bleue	3	6	7	8
Mésange charbonnière	2	5	6	5
Moineau domestique	20	0	0	10
Mouette rieuse	0	0	0	0
Perdrix grise	0	0	4	0
Pic épeiche	1	1	2	1
Pic épeichette	0	0	3	0
Pic vert	0	0	1	0
Pie bavarde	0	1	2	4
Pigeon biset	0	0	13	2

Pigeon ramier	40	5	4	8
Pinson des arbres	300	9	10	9
Pipit des arbres	0	0	3	1
Pipit farlouse	5	2	0	10
Pouillot fitis	0	0	0	1
Pouillot véloce	0	4	5	5
Roitelet à triple bandeau	1	4	4	0
Roitelet huppé	0	0	2	0
Rougegorge familier	2	3	4	3
Sittelle torchepot	2	0	2	3
Tarier pâtre	1	1	2	2
Tourterelle des bois	0	0	1	0
Tourterelle turque	0	0	1	0
Troglodyte mignon	1	3	4	5
Verdier d'Europe	1	1	1	0

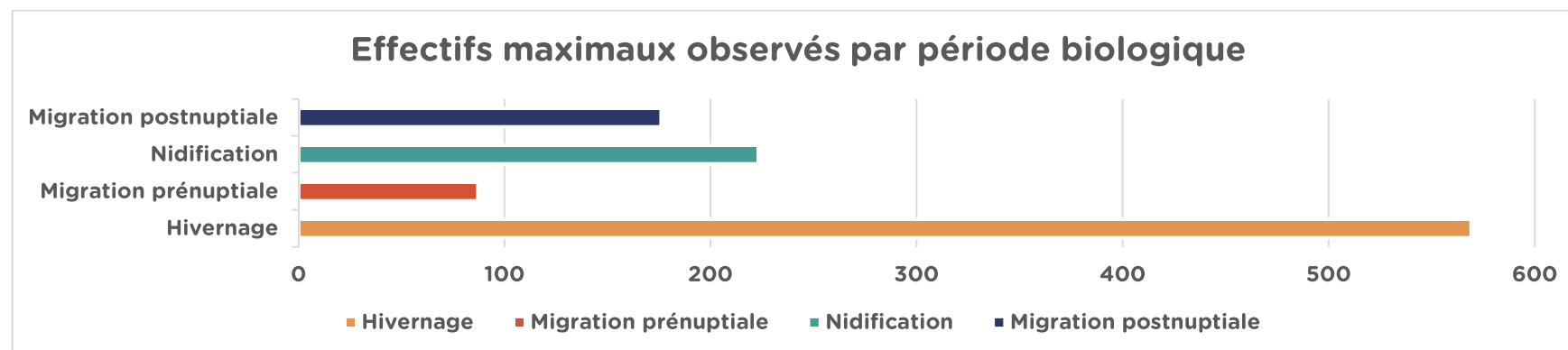


Figure 4 : Synthèse graphique des effectifs maximaux observés par période biologique (Avifaune)

Tableau 3 : Mise en perspective des observations pour les espèces d'oiseaux patrimoniales inventoriées sur le site de l'aire d'étude immédiate et évaluation avec les populations connues au niveau local/régional

Espèce	Liste rouge nicheurs Bretagne	Effectif maximal observé par période biologique					Observations (2020-2026 en Bretagne) ¹	Interprétation régionale (Bretagne)	Type d'observation sur site	Mise en perspective globale
		HIVERNAGE	MIGRATION PRENUPTIALE	NIDIFICATION	MIGRATION POSNUPTIALE					
Alouette des champs	VU	30	2	4	2	1542	Espèce assez largement répandue et encore commune malgré un déclin marqué	Groupes en hivernage	Effectifs faibles au regard des effectifs de l'espèce très largement distribuée, contribution du site marginale	
Alouette lulu	LC	0	2	2	4	251	Espèce localisée mais régulière	Faibles effectifs	Données limitées sur le site, traduisant un rôle non structurant malgré une implication écologique identifiée	
Bondrée apivore	LC	0	1	0	0	27	Espèce peu abondante mais discrète donc peu détectable	Passage ponctuels	Occurrence très faible traduisant une utilisation opportuniste du site sans implication locale forte	
Bruant jaune	NT	4	2	3	2	488	Espèce encore bien distribuée et commune	Régulier	Effectifs faibles rapportés à une espèce encore commune traduisant un intérêt limité	

¹ (Accueil | Biodiv'Bretagne, les données naturalistes en Bretagne - Bretagne, s. d.)

Chardonnet	LC	0	2	2	0	3126	Espèce très commune et fortement observée	Faible effectif	Espèce très abondante régionalement mais avec une contribution du site négligeable
Coucou gris	NT	0	0	1	0	409	Espèce diffuse mais répandue malgré un déclin		Présence ponctuelle pas de rôle particulier du site pour l'espèce
Faucon pèlerin	EN	0	0	0	1	362	Espèce rare mais mobile principalement présente sur la côte	Exceptionnel	Observation d'un individu en transit, absence d'intérêt local
Grande aigrette	EN	1	0	0	1	956	Espèce en expansion		Utilisation opportuniste du site soit une contribution faible
Linotte mélodieuse	LC	0	2	20	21	1261	Espèce encore bien distribuée et commune	Groupes migratoires	Effectifs notables mais espèces largement distribuée, rôle secondaire du site
Pic épeichette	LC	0	0	3	0	2273	Espèce encore bien distribuée et commune	Observations	Population importante à l'échelle régionale, poids limité
Pipit farlouse	VU	5	2	0	10	2030	Espèce assez largement répandue et encore commune malgré un déclin marqué	Migration	Site utilisé en passage donc absence de rôle structurant

Tourterelle des bois	VU	0	0	1	0	136	En déclin mais encore présente avec des effectifs significatifs		Absence de reproduction significative intérêt modéré
Verdier d'Europe	VU	1	1	1	0	3364	Espèce assez largement répandue et encore commune malgré un déclin marqué	Faible	Très nombreuses observations régionales, absence de rôle majeur pour l'espèce

Chiroptères

Rappel de la demande de la DREAL (p.8)

« En conséquence, il vous est demandé de :

- Justifier de manière détaillée le dimensionnement du plan de bridage proposé (périodes, plages horaires, seuils de vent, température), au regard des données d'activité recueillies ;
- Proposer un scénario de bridage renforcé, incluant notamment :
 - Une extension des plages horaires de bridage en début de nuit en cohérence avec l'activité observée ;
 - Un relèvement des vitesses de vent seuil de mise en bridage. »

Réponse de la SEPE Energie des Corcées

Le plan de bridage actuel (Figure 5) permet de couvrir plus de 90% (et jusqu'à 97%) de l'activité enregistrée en hauteur sur le site, ce qui dépasse les seuils de réduction d'activité recommandés dans la littérature récente (Frick et al., 2026), où des objectifs de réduction pouvant atteindre 75 à 90 % de l'activité sont préconisés pour les espèces et contextes les plus sensibles.

Le dimensionnement du plan de bridage proposé a été établi sur la base d'une analyse croisée des données d'activité chiroptérologique (temporalité et intensité) et des paramètres météorologiques influençant l'activité des espèces.

Il repose sur :

- L'identification des périodes à enjeu (saisonnier).
- La caractérisation des plages horaires d'activité (nocturne).
- La prise en compte des conditions favorables d'activité (vents faibles, températures élevées).

Tableau 154 : Mesures de Bridage des éoliennes

Mois correspondant	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre
Vent	< 5 m/s	< 5 m/s	<7 m/s	< 6 m/s	<6 m/s	< 7 m/s	<7,5 m/s	<7,5 m/s
Températures	> 10°C	> 10°C	>10°C	> 14°C	>14°C	> 13°C	>10°C	>10°C
Heures après le coucher du soleil	0 à +7h	0 à +7h	+0 à +5,5 h	0 à +5,5h	+0 à +5,5 h	0 à +7h	+0 à +7 h	+0 à +7 h
Niveau de couverture	peu de données, bridage préventif	peu de données, bridage préventif	93 %	peu de données, bridage préventif paramètres de juillet	97%	90 %	96%	91%

Figure 5 : Plan de bridage proposé pour le parc éolien des Corcées - Commune de La Motte (22)

Le choix des périodes et paramètres de bridage repose sur une analyse fine de l'activité des chiroptères issue des observations sur site. Le bridage proposé cible les conditions réellement favorables à l'activité biologique à risque des différentes espèces de chiroptères recensées. En période estivale, l'ajustement des seuils (température et fenêtre temporelle) traduit ce principe : il permet de concentrer le bridage sur les créneaux nocturnes et les conditions météorologiques pour lesquels l'activité effective est la plus significative, évitant ainsi un bridage peu pertinent. Cette approche permet d'assurer un niveau de couverture élevé, tout en optimisant l'efficacité écologique du dispositif.

Les plages horaires retenues couvrent systématiquement le début de nuit, période de plus forte activité, avec une extension jusqu'à +7h après le coucher du soleil lorsque les données indiquent une activité nocturne plus étalée.

Les seuils de vent ont été définis à partir de la relation observée entre activité et vitesse de vent, avec des valeurs plus contraignantes en contexte incertain (début de saison) et un ajustement tenant compte du maintien d'activité à des vitesses modérées en fin de période.

Les seuils de température retenus correspondent aux conditions favorables à l'activité des chiroptères, avec une adaptation en période estivale cohérente avec les exigences écologiques des espèces en phase de reproduction et d'élevage des jeunes.

En l'absence de données robustes sur certains mois (mars, avril, juin), un principe de précaution a été appliqué :

- Mise en place d'un bridage préventif en début de saison ;
- Application de paramètres conservatoires en juin, sur la base du mois le plus pénalisant (juillet).

La réduction d'impact par cette mesure de bridage permet donc d'atteindre un niveau d'incidence résiduel faible pour la Barbastelle d'Europe, la Pipistrelle commune, la Pipistrelle de Kuhl, la Pipistrelle de Nathusius, la Sérotine commune, la Noctule commune et la Noctule de Leisler.

De plus, l'ensemble des éoliennes respecte une distance minimale entre la canopée et le bout de pale (et entre le mat et la lisière) supérieure à 50 mètres (Figure 6).

Ces valeurs sont issues du croisement :

- De la hauteur de canopée (6 à 13 m).
- De la géométrie des machines (hauteur de garde : 33 m).
- Et de la distance aux lisières (75 à 93 m).

Les éoliennes se situent donc au-delà du seuil d'interaction directe entre le rotor et les chiroptères, soit hors de la zone d'interaction directe avec la canopée. Contrairement à l'interprétation proposée, des distances comprises entre 53 m et 63 m entre la canopée et le bout de pale ne peuvent être considérées comme limitées

mais, elles traduisent en revanche un éloignement effectif du rotor par rapport à la zone d'activité principale des chiroptères, située au niveau et à proximité immédiate de la canopée. Cette analyse est cohérente avec les travaux mettant en évidence la concentration de l'activité des chiroptères au niveau de la végétation (Limpens & Kapteyn, 1991; Verboom & Spoelstra, 1999), ainsi qu'avec les recommandations (Arnett et al., 2016; *Lignes directrices pour la prise en compte des chauves-souris dans les projets éoliens. Actualisation 2014, 2016*), qui préconisent d'éviter la proximité immédiate entre rotor et structures arborées.

Tableau 134 : Calcul de la distance canopée/bout de pale pour chaque éolienne du projet

Éoliennes	Hauteur de mât minimale	Longueur de pales	Hauteur de garde	Distance mât/lisière	Hauteur de canopée	Distance canopée/bout de pale minimale	Distance inter-éolienne (bout de pale à bout de pale)
E1	91,5 m	58,5 m	33 m	93 m	13 m	63 m	/
E2	91,5 m	58,5 m	33 m	75 m	9 m	53 m	E2-E3 : 103 m
E3	91,5 m	58,5 m	33 m	75 m	7 m	54 m	E3- E4 : 89 m
E4	91,5 m	58,5 m	33 m	75 m	6 m	55 m	/

Figure 6 : Calcul de la distance canopée/bout de pale pour chaque éolienne du projet

Enfin, bien que des enjeux chiroptérologiques aient été mis en évidence, le choix d'implantation des éoliennes s'est porté prioritairement sur les zones les moins sensibles du site.

Concernant la demande de renforcement du plan de bridage pour les chiroptères par une extension des plages horaires en début de nuit, des tests ont été réalisés en modifiant les paramètres liés au coucher du soleil. Ces ajustements montrent une influence très limitée sur le pourcentage de couverture de l'activité, qui reste globalement inchangé. Seul le mois de juillet présente une variation marginale, avec une augmentation de 97 % à 98 %.

Ces résultats indiquent que l'extension des plages horaires seule ne constitue pas un levier significatif d'amélioration du niveau de protection au regard des données d'activité observées.

De plus, une augmentation du bridage en fonction du vent n'est pas envisageable, car toute hausse supplémentaire entraînerait une perte de productible trop importante au regard du gain limité en couverture. Par ailleurs, un bridage préventif est déjà en place, assurant une protection même en l'absence de données spécifiques, afin de préserver les espèces présentes sur site.

En conclusion, le plan de bridage initialement proposé offre déjà un niveau de protection optimal et hautement performant, en sécurisant **entre 90 % et 97 % de l'activité des chiroptères**. Un renforcement supplémentaire, tel que suggéré, n'apporterait aucun gain écologique tangible pour les espèces mais dégraderait lourdement l'équilibre technico-économique du parc, sans justification environnementale proportionnée

Références internes

AEPE Gingko. (2025). *ÉTUDE D'IMPACT - LA COMPARAISON DES VARIANTES PARC ÉOLIEN DES CORCÉES - COMMUNE DE LA MOTTE (22)*.

Références externes

- Accueil | Biodiv'Bretagne, les données naturalistes en Bretagne—Bretagne.* (s. d.). Consulté 28 mai 2026, à l'adresse <https://data.biodiversite-bretagne.fr/>
- Arnett, E. B., Baerwald, E. F., Mathews, F., Rodrigues, L., Rodríguez-Durán, A., Rydell, J., Villegas-Patracca, R., & Voigt, C. C. (2016). Impacts of Wind Energy Development on Bats: A Global Perspective. In C. C. Voigt & T. Kingston (Éds.), *Bats in the Anthropocene: Conservation of Bats in a Changing World* (p. 295-323). Springer International Publishing. https://doi.org/10.1007/978-3-319-25220-9_11
- Atlas des oiseaux migrateurs de France—Scientific Publications of the Muséum national d'Histoire naturelle, Paris.* (s. d.). Consulté 22 mai 2026, à l'adresse <https://sciencepress.mnhn.fr/en/collections/inventaires-biodiversite/atlas-des-oiseaux-migrateurs-de-france-0>
- Barussaud, E. (2017, décembre 18). Oiseaux : Les « couloirs » de migration existent-ils? *B.E.T - Eviter l'impact*. <https://bet-barussaud.fr/oiseaux-les-couloirs-de-migration-existent-ils/>
- Bilan2021_Chiffre-cles-22_Web_compressed-1.pdf.* (s. d.). Consulté 28 mai 2026, à l'adresse https://www.bretagne-vivante.org/wp-content/uploads/2023/08/Bilan2021_Chiffre-cles-22_Web_compressed-1.pdf
- Frick, W. F., Whitby, M., Wilson, D., MacEwan, K. L., Hulka, S., Akre, K. L., & O'Mara, M. T. (2026). A global decision framework for reducing bat fatalities at wind energy facilities. *Ecological Solutions and Evidence*, 7(1), e70189. <https://doi.org/10.1002/2688-8319.70189>
- Jacques, B. (2024, octobre 28). L'orientation chez les oiseaux migrateurs. *Encyclopédie de l'environnement*. <https://www.encyclopedie-environnement.org/vivant/lorientation-chez-les-oiseaux-migrateurs/>
- La migration des oiseaux—LPO (Ligue pour la Protection des...* (s. d.). Consulté 22 mai 2026, à l'adresse <https://www.lpo.fr/decouvrir-la-nature/loisirs-nature/grands-rendez-vous/journees-europeennes-de-la-migration/la-migration-des-oiseaux>
- Lignes directrices pour la prise en compte des chauves-souris dans les projets éoliens. Actualisation 2014.* (2016). UNEP/EUROBATS.
- Limpens, H., & Kapteyn, K. (1991). Bats, their behaviour and linear landscape elements. *Myotis*, 29, 39-48.
- Liste-Rouge-Regionale-Oiseaux-nicheurs-de-Bretagne-ORA-2023-V5_compressed.pdf.* (s. d.). Consulté 28 mai 2026, à l'adresse <https://www.bretagne-vivante.org/wp-content/uploads/2023/09/Liste->

Rouge-Regionale-Oiseaux-nicheurs-de-Bretagne-ORA-2023-
V5_compressed.pdf

Verboom, B., & Spoelstra, K. (1999). Effects of food abundance and wind on the use of tree lines by an insectivorous bat, *Pipistrellus pipistrellus*. *Canadian Journal of Zoology*, 77(9), 1393-1401. <https://doi.org/10.1139/z99-116>